



Appel à Projet « Les Transhumances Artistiques Entre Buëch et Ventoux, l'Art du Lien » Serres (05) – Savoillans (84)

Date limite de dépôt des projets : 14/02/2021

Le contexte :

Le projet « Les Transhumances Artistiques », est le fruit d'une coopération entre trois associations, [Serres Lez'Arts](#) (Hautes-Alpes), [Grandeur Nature](#) (Vaucluse) et [Noonsi Productions](#) (Drôme). Elles ont imaginé des résidences artistiques itinérantes dans un territoire élargi : les monts des Préalpes, entre Buëch et Ventoux.

Ce projet permet la circulation d'artistes en création entre les deux vallées (Toulourenc et Buëch) et leur rencontre avec les publics locaux.

Ce dispositif questionne notre lien commun à ces terres, qui partagent une unité de paysages et de mode de vie, en faisant émerger de nouvelles dynamiques créatives et en croisant les disciplines artistiques, les publics et les cultures.

En favorisant l'accès aux œuvres et aux pratiques artistiques, cette initiative lutte contre l'isolement dans des territoires éloignés des grands centres urbains.

Présentation des structures :

Grandeur Nature (<https://www.facebook.com/ventouxgrandeurnature/>):

Fondée en 2004, Grandeur Nature développe et diffuse toutes démarches artistiques, culturelles et techniques favorisant un autre regard sur la nature et témoignant de la relation de l'homme à l'environnement.

La sensibilisation à la nature peut naître, croître et se cultiver de multiples façons. Nous avons choisi la création et « l'émotion artistique » en produisant des résidences artistes de tous horizons, durant lesquelles sont produites des œuvres d'art environnemental qui sont exposées dans la vallée du Toulourenc sur différents sites. Par la rudesse et l'amplitude de son climat, par l'exigence pour vivre sur ses flancs et sa vallée nord, le Ventoux offre un puissant terrain d'expérimentation.

Dans le cadre du développement des projets en parallèle aux Transhumances Artistiques, Grandeur Nature mettra en place un programme de laboratoires numériques autour de l'image et la prise de son ainsi que des ateliers de pratiques artistiques liés à la nature, l'environnement et le paysage.

Serres Lez'Arts (<https://serreslezarts.wixsite.com/accueil>) :

Serres Lez'Arts est une association qui a pour objectif de favoriser le développement artistique et culturel sur le territoire Alpin. Serres, village historique, classé « petite cité de caractère »,

implanté en plein cœur d'un site naturel exceptionnel, est situé au sud des Hautes-Alpes, dans un territoire de montagnes et de vallées en milieu rural. L'association se structure autour des activités suivantes :

- ◆ Une Exposition d'Art Actuel annuelle durant 3 jours, dans le village historique de Serres, regroupant une vingtaine d'artiste sur des lieux d'exposition atypiques. Elle est basée sur l'idée d'une rencontre des pratiques artistiques et des publics.
- ◆ Un programme de sensibilisation et de médiation avec notamment des ateliers de pratiques enfants, ados, adultes, des stages, des conférences, des Ateliers d'Art Ambulants, en direction de tous les publics : établissements scolaires, associatifs, structures médicales, milieu fermé, handicap, centres sociaux...
- ◆ Une résidence d'artistes « Reg'Art sur le territoire » : En 2020, notre association a ouvert sa troisième résidence à deux artistes pour porter un nouveau regard sur Serres, village labélisé « Petite cité de caractère » implanté en plein cœur d'un site naturel exceptionnel. Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit de porter un regard singulier sur ce territoire, son patrimoine (historique, bâti, naturel et humain) L'axe proposé est celui d'un cheminement dans le village permettant la création d'un sentier d'art à Serres.

Depuis 5 ans, Serres Lez'Arts est aussi un acteur du développement local en favorisant des coopérations et des solidarités entre les acteurs culturels (artistes, associations et leurs usagers, collectivités territoriales, bénévoles ...) autour d'un projet collectif, le « CEM », - Collectif Espace Multiculturel - avec une programmation d'événements culturels (Café culturel) et un projet de Tiers lieu culturel.

Noonsi productions (www.noonsiprod.fr)

L'association développe depuis 2013 des projets favorisant l'émergence et la pérennité d'une vie culturelle sur les territoires des Baronnies provençales et du Mont-Ventoux. Elle travaille sur 4 axes principaux, exclusivement en zone rurale et dans une démarche de développement durable :

- ◆ La production de spectacles et l'accompagnement administratif des artistes du territoire, afin de favoriser leur professionnalisation en leur apportant conseils et prestations selon leurs besoins ;
- ◆ L'organisation d'événements culturels pluridisciplinaires ainsi que des temps de médiation artistique : ateliers, stages, rencontres avec les artistes ...
- ◆ La diffusion de spectacles, l'aide à la programmation des « petits lieux » du territoire afin d'apporter des propositions artistiques de qualité dans des lieux à petits budgets, grâce à de la mutualisation ;
- ◆ La prestation administrative, artistique et technique, le conseil aux acteurs culturels afin d'aider à la réalisation et à la pérennisation de leurs activités.

Enfin, Noonsi productions est moteur d'une dynamique de partenariat et de mutualisation de savoirs faire, de ressources humaines et matérielles entre les associations et les porteurs de projets du territoire.

Principe et contenu de la résidence des Transhumances Artistiques :

Cette résidence invite deux artistes plasticiens professionnels en 2021, relevant des domaines d'expressions environnementales et contemporaines sans limites de pratiques ni de techniques.

Cet appel à projet est avant tout un projet de territoires qui se veut pérenne et qui associe l'ensemble des collectivités, les acteurs culturels et touristiques locaux concernés.

L'originalité de cet appel à projet émane de l'inscription d'œuvres d'arts visuels réalisées spécifiquement pour les deux territoires concernés en 2021 : Mont-Ventoux / Vallée du Toulourenc dans le Vaucluse et le Village de Serres / Pays du Buëch dans les Hautes-Alpes.

L'artiste conçoit une œuvre spécialement pour chacun des territoires en s'inspirant des lieux et en valorisant ses caractéristiques environnementales, patrimoniales... Il est bien entendu que la phase de recherche, réflexion et immersion en lien avec le territoire fait partie intégrante de la résidence, qu'elle est aussi importante que l'œuvre elle-même.

Ce présent appel est destiné aux artistes d'arts visuels intégrant dans leur pratique un intérêt sincère envers le patrimoine naturel, son respect et sa valorisation par l'art, conformément aux valeurs défendues par les organisateurs de cette résidence.

Sur place, l'équipe des Transhumances Artistiques, composée d'un Directeur artistique, d'un Responsable de développement, et d'une Coordinatrice, accompagne les artistes tout au long de la résidence. Elle accompagne les artistes en résidence dans les divers aspects de leurs recherches et en les mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement de leurs projets.

Une attention particulière sera portée à la dimension éducative et pédagogique du projet présenté, dans le fond ou les formes proposées. Des temps de médiation avec des publics locaux seront organisés régulièrement durant la résidence, afin d'amener l'acte de création dans une démarche globale d'apport culturel et artistique sur le territoire.

La résidence a pour objectif de développer la création contemporaine et environnementale sur les deux territoires, de permettre aux artistes professionnels d'y apporter leur sensibilité et leur regard, de renforcer le développement de la culture et d'un tourisme raisonné dans ces deux vallées (Toulourenc et Buëch).

Les publics ciblés sont les amateurs d'art contemporain et environnemental, les touristes culturels et en séjour, la population de passage et la population locale.

Riche en biodiversité, en paysages, en ressources et en activités humaines, le Mont-Ventoux et le Pays du Buëch invitent des artistes inspirés par ces défis à s'inscrire dans cette dynamique locale et à la faire rayonner au niveau national, par la création d'œuvres sensibles, évolutives et construites à l'échelle de ces paysages.

L'axe proposé est celui d'un cheminement permettant de porter un nouveau regard sur le patrimoine (bâti, paysages, activités humaines). Les artistes sont invités à réaliser des pièces inédites originales conçues spécifiquement pour la résidence.

Les œuvres sont conçues pour être installées en extérieur sur les deux sentiers (sentier de village à Serres et sentier d'art environnemental à Savoillans).

Elles doivent être conçues pour supporter les rudes conditions météorologiques qui règnent sur les deux territoires : pluies et neiges intenses, vents violents, orages de grêle, et avoir une « durée de vie » minimum de 3 ans.

Elles doivent répondre aux critères environnementaux spécifiques aux parcs naturels régionaux (Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales), notamment : aucune introduction d'espèces vivantes, pas d'installation sonore ou lumineuse, dans la mesure où elles seraient susceptibles de perturber les comportements naturels de la faune, pas de matériaux polluants.

Les œuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupure...).

Les œuvres proposées doivent marquer visiblement le territoire. Ce qui exclut des œuvres uniquement sonores, picturales...

Elles sont créées à l'échelle du paysage : les installations monumentales peuvent être proposées dans le respect de l'échelle du territoire. Un équilibre entre la mise en valeur réciproque de l'œuvre et du site naturel doit être atteint.

Respectueuses de l'environnement, que ce soit dans la conception même de l'œuvre (matériaux, ancrage, etc.), son installation sur le site, son fonctionnement et son démontage, l'œuvre ne produira aucun impact néfaste sur le site naturel.

Le choix des matériaux : l'artiste est libre de choisir tous types de matériaux en respectant l'environnement du site. L'utilisation de matériaux issus de la nature et/ou du territoire, de matériaux recyclés ou utilisant l'énergie renouvelable tels l'éolien ou le solaire sera favorisée.

Les parcours sont ouverts et accessibles aux publics et autres usagers tous les jours, 24h sur 24. Ils ne sont donc pas surveillés.

Sur les parcours et notamment à Savoillans, il n'y a pas de raccordement électrique possible, tout matériel électrique doit être autonome. A Serres les raccordements sont contraints à une demande préalable en mairie.

Les artistes devront donc préciser les modalités (techniques, logistique, étapes planifiées) de la réalisation de leur œuvre : matériel utilisé, besoin en électricité, besoin en eau, moyens de déplacement et de transport des matériaux lourds, etc.

La présence de véhicules motorisés est possible temporairement, notamment lorsqu'elle est justifiée par le transport de matériaux lourds, mais soumise à autorisation et doit être traitée en amont.

Ce projet 2021, s'inscrit dans la continuité des résidences mises en place en 2018, 2019 et 2020 par Serres Lez'Arts pour le programme « Reg'Art sur le territoire » et des résidences d'art environnemental du « Festival Grandeur Nature » de 2004 à 2012 dans le Queyras et depuis 2013 à Savoillans dans la vallée du Toulourenc.

Conditions d'accueil de la résidence à Serres et à Savoillans

Période :

Les résidences de création auront lieu du 18 mai au 19 septembre 2021 sur 10 semaines d'intervention sur les deux territoires.

Pendant cette période, la présence sur les territoires des artistes pour la réalisation et/ou l'installation de leur œuvre sera déterminée par un calendrier individuel proposé et validé par l'organisateur : repérage, temps de création, restitution...

Dans le cadre des Transhumances Artistiques, des événements comme des concerts, des manifestations culturelles ou des performances artistiques pourront être organisés à proximité immédiate des œuvres. L'artiste ne pourra pas s'opposer à la tenue de ces événements.

Temps de médiation et dimension pédagogique : il est à noter qu'une grande partie du temps sera réservée à la création propre et une autre partie à des rencontres informelles avec les habitants, interventions, conférences, rencontres avec les différents publics.

Durée :

Une durée de 10 semaines de travail (en 3 fois maximum) sera organisée selon un planning entre les associations et les artistes. Le temps de présence par territoire sera défini selon le projet artistique et territorial des artistes, suite à la première semaine de résidence.

Séjour 1, une semaine par territoire : Repérage et immersion, rencontre avec les partenaires et la population locale, conception du projet à Serres et à Savoillans. (*1 semaine à Serres et 1 semaine à Savoillans*)

Séjour 2 : Création In situ et en ateliers autour des projets à Serres et à Savoillans.

Séjour 3 : Restitution de la résidence et installation des œuvres sur les sentiers artistiques. L'inauguration des œuvres aura lieu lors d'événements sur les deux territoires durant l'été 2021 : en juillet à Savoillans et en septembre à Serres.

Rémunération :

L'artiste recevra une bourse de 8000 euros comprenant ses honoraires, tous les frais techniques, de production, d'outillage, les prestations techniques, les frais de déplacements et de repas.

Cette bourse de création sera payée progressivement selon les avancées des projets artistiques. L'artiste est autonome dans sa production, il est invité à prévoir son outillage. Il peut être accompagné par un(e) assistant(e) dont l'hébergement pourra être assuré.

Espace de travail et condition d'accueil

Locaux :

À Serres, Serres Lez'Arts permet aux artistes de bénéficier d'un espace de travail partagé de 20m² X 2 (atelier + véranda) avec accès à internet et mise à disposition des équipements techniques disponibles.

À Savoillans, Grandeur Nature met à disposition des artistes un atelier de 80m² avec accès internet.

Hébergement :

A Serres, les artistes seront logés chez l'habitant, dans le village, avec chambre et cuisine indépendante.

A Savoillans, les artistes sont logés au Bastidon : chambres, bureau, cuisine et commodités à proximité de l'atelier et du sentier d'art.

La résidence :

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage de la langue française, disposant d'un véhicule et d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France.

Critères de sélection :

L'artiste sera sélectionné selon les critères suivants :

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines ou environnementales
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique de Serres et de Savoillans.
- Singularité de la recherche considérant les aspects du territoire et le cahier des charges
- Perspectives d'intégration dans le cadre des sentiers d'art.
- Faisabilité du projet, contrainte de pérennité et de conservation sur le site du sentier en extérieur

Cadre juridique :

Une convention de résidence spécifiant les engagements de Serres Lez'Arts, de Grandeur Nature et ceux des artistes accueilli(e)s, sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

Les artistes devront également présenter une assurance de responsabilité civile.

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit comporter :

- La fiche de candidature jointe à ce dossier avec les coordonnées complètes du candidat : Pseudonyme éventuel / Nom / Prénom / adresse / numéro(s) de téléphone / adresse électronique / site internet / numéro SIRET ou équivalent pour les artistes étrangers.
- Une lettre de motivation.
- Une note d'intention (maximum 3000 signes) concernant les 2 localisations distinctes
- Un dossier illustré représentatif des propositions artistiques en situation (dessins, croquis ou photomontages, descriptif des matériaux, dimension envisagée). Il s'agit là de projets qui pourront évoluer au contact des deux territoires et des contraintes liées aux 2 sentiers.
- Une fiche technique prévisionnelle comprenant : titre de l'œuvre / dimensions envisagées / nature et quantité des matériaux / principes de montage, fixation, ancrage et Sécurisation / besoins en eau et électricité.
- Durée de la période de création : estimation du temps de travail
- Des propositions de rencontres à destination des publics pendant la résidence en lien avec le projet proposé
- Une présentation de la démarche artistique et une sélection des travaux précédents et des expériences artistiques professionnelles sous forme de portfolio avec visuels et textes (dans la limite de 20 pages) ;
- Une biographie / curriculum vitae, relatant le parcours artistique du candidat (de chaque candidat en cas de proposition collective).
- Copie recto-verso de la carte d'identité (de chaque candidat en cas de proposition collective).
- Tout autre information que l'artiste jugerait pertinente pour l'appréciation des qualités techniques et esthétiques et la mise en situation du projet qu'il propose.

Le dossier de candidature sera rédigé en français et sera adressé en version numérique uniquement, format PDF, **un seul PDF** par projet dans l'ordre des pièces indiquées ci dessus, 20 mégaoctets maximum

Date limite de dépôt des projets :

14 février 2021 à minuit

Le dossier de candidature doit être dématérialisé et envoyé par mail :

contact@lestranshumancesartistiques.org

Le comité de sélection composé de 2 membres de Serres Lez'Arts et de Grandeur Nature, deux professionnels de l'art et d'un représentant institutionnel se réunira et la décision sera rendue début mars 2021.



**Appel à projet
« Les Transhumances Artistiques
Entre Buech et Ventoux, l'Art du Lien »
Serres (05) – Savoillans (84)**

Fiche de candidature :

Nom:
Prénom:.....
Pseudonyme éventuel :
Date de naissance:
Disciplines artistiques:

Adresse:

.....

.....

Ville:
Code postal:
Téléphone portable:
Téléphone fixe :
Email:.....
Site internet:.....
Formation:

.....

N° Siret ou équivalent pour les artistes étrangers :

.....

*J'accepte les conditions énoncées dans le document de constitution du dossier
de candidature pour la résidence « Les Transhumances Artistiques »*

Fait à le

Bon pour accord (mention manuscrite) :

Signature :